

Paris, le 16 juin 2011

L'UNESCO effectuera un suivi de la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans les enceintes internationales

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se réjouit de ce que la Conférence des parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui a clôturé sa réunion le 15 juin 2011, à Paris, se soit saisi de la Partie V de la Convention qui porte sur les relations entre ce texte et les accords commerciaux internationaux.

Si a priori cette décision semble technique, elle est cependant cruciale pour l'avenir de la Convention. En l'état, elle a pour objet de porter toute référence à la Convention faite dans d'autres enceintes internationales, à l'attention du Comité intergouvernemental.

L'Assemblée plénière de l'APF a, à maintes reprises, par le biais de ses résolutions et de ses Avis au Sommet de la Francophonie, invité les chefs d'État et de gouvernements à user de leur influence afin de préserver les pouvoirs de leurs États à adopter des mesures de protection et de promotion des expressions culturelles, notamment en ne prenant aucun engagement dans les accords commerciaux internationaux susceptibles de les limiter.

Dans son allocution aux membres de la Conférence des parties à la Convention, Mme Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, et porte-parole de l'APF à cette réunion, a informé les représentants nationaux de l'adoption de la Déclaration de Québec par les participants à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles. La décision de l'UNESCO rejoint l'esprit de Déclaration qui demande que soit effectué un suivi des négociations commerciales touchant la culture. La Déclaration de Québec a été distribuée sur les lieux de la réunion en français, en anglais et en espagnol. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF assurera un suivi à cette décision, lors de sa réunion, à Kinshasa, en juillet 2011.

Pour en savoir plus :

apf.francophonie.org

L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 77 parlements ou organisations interparlementaires